



1

Jours

Référent harcèlement sexuel : lutter contre les agissements sexistes et sexuels en entreprise

dans RESSOURCES HUMAINES - SANTE SECURITE AU TRAVAIL / Réf : JUR-SANT-12

Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux liés au harcèlement sexuel au travail
- Contribuer à libérer la parole des victimes d'agissements déplacés
- S'inscrire dans une démarche individuelle et collective d'élimination progressive des comportements sexistes et sexuels en entreprise

Programme de la formation

Matin

1. Définir la notion de harcèlement sexuel au travail

- Harcèlement sexuel : définition
- La distinction entre harcèlement sexuel et séduction, comportement sexiste ou agression sexuelle
- Le harcèlement sexuel en entreprise en France : actualités, chiffres

2. Identifier une situation de harcèlement sexuel au travail

- Les évolutions sociales et réglementaires
- La détection d'une situation de harcèlement sexuel : capter et interpréter les signaux et éléments alarmants
- Le repérage d'un comportement problématique d'un manager ou collaborateur

3. Comprendre les conséquences du harcèlement sexuel au travail sur un individu et une structure



- L'impact sur la santé d'une victime : la notion de somatisation (analyse des répercussions psychologiques, physiques et comportementales)
- L'engagement de la responsabilité de l'employeur

Après-midi

4. Mettre en oeuvre la prévention du harcèlement sexuel au travail

- L'aspect règlementaire : le rôle du référent harcèlement sexuel, du règlement intérieur et de la convention collective
- L'importance des outils de communication : campagnes d'affichage, charte de bonne conduite...
- La notion de responsabilité individuelle : les propos et gestes adaptés à un environnement professionnel

5. Distinguer la bonne réaction à adopter face à une situation de harcèlement sexuel au travail

- La mise en place d'une procédure de signalement : qui alerter, et quand ?
- La posture adaptée à l'accompagnement d'une victime : l'écoute active bienveillante, la formalisation des faits par écrit...

6. Enumérer les recours possibles et les sanctions encourues

- La transmission des informations aux acteurs adéquats : médecine du travail, IRP...
- La mise en place de mesures disciplinaires internes : licenciement, mise à pied...
- Le cadre légal : la jurisprudence du harcèlement sexuel au travail

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Actuel ou futur référent harcèlement sexuel désigné par le CSE ou l'employeur



Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

